



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE DU 17 AVRIL 2018

Le dix-sept avril deux mille dix-huit à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 36

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers votants : 33

Etaient présents (30) : Mmes et MM AYMARD, CAMMAS, COSTE, CRAYSSAC, MOLES J-P (suppléant M. DEGLETAGNE), DEHAINAULT, DELTHEIL (suppléant Mme DEJEAN), DOLO, DOUENCE, FERMY, FIGEAC, GAJDOWSKI, GINESTET, GOURAUD, HOEB-PELISSIE, LACAN G, LACAM M, LAFON, LAPEYRE, LINON, MIGNOT, NODARI, PASQUIER, PINSARD, POUGET, RICARD, SAUVIER, TEULIER, VALETTE, ISSALY (suppléant VAQUIE).

Absents représentés (3) : M. MARCILLAC donne pouvoir à M. LAFON, M. MERCADIER donne pouvoir à M. POUGET, Mme TISON donne pouvoir à Mme HOEB-PELISSIE.

Absents-excuses (0) :/

Absents (3) : Mme JACQUET, MM. MOLES L, VERINES.

Monsieur PASQUIER demande à Monsieur le Président que le public soit assis au fond de la salle de conférence.

M. CAMMAS Francis a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président appelle les observations sur le compte-rendu de la séance du 8 mars 2018.

Monsieur PASQUIER demande pourquoi le vote du point 4°) du compte-rendu n'est pas conforme au vote de la séance. Ce point portait sur le projet de réalisation de la voie verte de la vallée du Lot et la validation de création d'un syndicat mixte

Monsieur le Président indique qu'après la séance il s'avère que 32 noms avaient été notés pour 31 votes. Un nom avait été noté 2 fois dans le vote contre.

Les élus précisent qu'une information aurait dû être faite de suite avant l'envoi du compte-rendu.

Le vote de cette délibération est contesté par l'ensemble des conseillers communautaires. Ces derniers demandent l'annulation de la délibération et un nouveau vote.

Il est donc procédé à un nouveau vote, vote formel à scrutin secret, sur le projet de réalisation de la voie verte de la vallée du Lot et la validation de création d'un syndicat mixte.

Le conseil communautaire décide à 14 votes POUR, 14 votes CONTRE et 5 votes BLANC:  
1°) d'annuler la délibération DC/2018/026 du 8 mars 2018,

2°) de ne pas valider le projet de réalisation de la voie verte de la vallée du Lot et de création d'un syndicat mixte.

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Président informe qu'un bureau communautaire a eu lieu le 12 avril 2018 à Laburgade, les points suivants ont été abordés :

- Avancement des projets,
- Préparation du budget primitif 2018.

### **Examen de l'ordre du jour**

#### **1) Budget :**

##### **➤ attribution des subventions 2018**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que des dossiers de demande de subventions ont été reçus. Certains sont en cours d'examen par les commissions de travail concernées.

Monsieur le Président propose d'examiner les dossiers suivants, sur avis favorable du bureau communautaire réuni le 12 avril 2018, qui ne relèvent pas des commissions de travail :

- EPIC Office du Tourisme Intercommunal (subvention de fonctionnement) : 75 500 €,
- Ecole du Musique Tinte Ame Art : 25 061 €.

Les autres demandes seront examinées à une prochaine séance.

Après débat suite à l'exposé de Monsieur le Président, le conseil délibère et décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions d'attributions de subventions présentées par Monsieur le Président.

##### **➤ attribution de fonds de concours 2018**

En début de mandature, le conseil communautaire a décidé de la création d'une enveloppe annuelle de 100 000 € à 150 000 € : 5 fonds de 20 000 € pour des projets communaux ou 30 000 € pour des projets intercommunaux (séance du 28/04/2015).

Le montant, par commune, durant la mandature peut être alloué en un ou plusieurs fonds de concours.

Des demandes de fonds de concours ont été reçues, Monsieur le président propose de les examiner :

- commune de Saillac : restauration de la toiture de l'église de Saillac  
Coût du projet : 43 166 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 5 000 €.
- commune de Saillac : restauration de la pouzaraque de Jamblusse  
Coût du projet : 9 560 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 3 000 €.
- Commune de Flaujac-Poujols. : acquisition de matériel espaces verts  
Coût du projet : 23 779.17 € HT – montant d'un fonds de concours sollicité : 11 500 €
- Commune de Lugagnac : sécurisation de la traversée du village  
Coût du projet : 46 243 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 8 025 €
- Commune de Bach : mise aux normes et extension d'un local communal  
Coût du projet : 92 373.50 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 20 000 €
- Commune de Cremps : menuiseries rez-de-chaussée de la mairie

- Coût du projet : 10 433 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 3 651.55 €
- Commune de Limogne : réhabilitation et mise aux normes de la gendarmerie  
Coût du projet : 336 795 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 30 000 € -  
montant proposé : 20 800 €
- Commune de Limogne : extension de l'école primaire  
Coût du projet : 320 693 € HT – montant du fonds de concours sollicité : 9 200 €

Le conseil délibère et décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions d'attributions de fonds de concours présentées par Monsieur le Président.

La commune de Concots sollicite de la Communauté de Communes un fonds de concours pour des travaux de voirie communale 2017 par le transfert du solde 2016 de l'enveloppe extracomptable des crédits de la voirie communautaire.

Montant du solde : 14 992.67 € - Montant des travaux communaux : 9 279 € HT – Montant du fonds de concours : 4 639.50 €

Le conseil délibère et décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition d'attribution de fonds de concours présentées par Monsieur le Président.

## 2) **BUDGET PRINCIPAL**

### ➤ **examen et approbation du compte administratif 2017**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, 1<sup>er</sup> vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jacques POUGET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		992 946.08	181 101.83			811 844.25
Opérations de l'exercice	3 003 944.10	3 361 014.06	1 148 673.50	912 194.66	4 152 617.60	4 273 208.72
TOTAUX	3 003 944.10	4 353 960.14	1 329 775.33	912 194.66	4 152 617.60	5 085 052.97
Résultat de clôture		1 350 016.04	417 580.67			932 435.37
Restes à réaliser			583 178.84	274 449.11	308 729.73	
TOTAUX CUMULES	3 003 944.10	4 353 960.14	1 912 954.17	1 186 643.77	4 461 347.33	5 085 052.97
RESULTATS DEFINITIFS		1 350 016.04	726 310.40			623 705.64

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête, l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### ➤ **examen et approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget principal, le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Martine

KINDT, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **affectation du résultat de 2017**

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif 2017, statue sur l'affectation du résultat 2017 de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

**1°) section de fonctionnement**

Dépenses de l'exercice :	3 003 944.10
Recettes de l'exercice :	3 361 014.06
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>357 069.96 EXCEDENT</b>
Intégration de résultats par ONB	0.00
Report antérieur :	992 946.08
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>1 350 016.04</b>

**2°) section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice :	1 148 673.50
Recettes de l'exercice :	912 194.66
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>-236 478.84 DEFICIT</b>
Report antérieur :	-181 101.83
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>-417 580.67</b>

**Situation des restes à réaliser en investissement :**

Restes à réaliser en dépenses :	583 178.84
Restes à réaliser en recettes :	274 449.11
Résultat sur restes à réaliser :	-308 729.73 <b>DEFICIT</b>

**Besoin de financement (c/1068) :** **-726 310.40**

Monsieur le Président propose d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement au c/1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 726 310.40 € et d'affecter le solde en report à la section de fonctionnement pour un montant de 623 705.64 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide après en avoir délibéré d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

une part de l'excédent de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 726 310.40 € au c/DI 1068 et le solde est reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 623 705.64 au c/RF 002.

➤ **vote des taux des 4 taxes directes locales 2018**

Monsieur le Président expose au conseil de la communauté de communes qu'il convient, à partir de l'état de notification n° 1259, de fixer les taux des quatre taxes directes locales 2018 qui seront appliquées aux nouvelles bases.

Conformément à l'avis favorable du bureau communautaire, Monsieur le Président propose de maintenir les taux des quatre taxes directes locales de 2017 pour l'exercice 2018.

Sur cette base, les taux 2018 pourront s'établir ainsi :

Taxe d'habitation 6.78%,  
Taxe foncière bâti : 6.00%,  
Taxe foncière non bâti : 60.25%,  
Taux CFE : 12.13%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer comme présenté ci-dessus, les taux des quatre taxes directes locales 2018.

➤ **examen et vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes a dû prendre en charge des compétences conformément aux différentes réformes territoriales et aux décisions de l'assemblée.

Il indique que le projet de Budget Primitif 2018 a été établi selon les orientations suivantes :

- Fiscalité constante : taux fiscalité directe 2017 reconduits
- DGF constante
- Masse salariale : 6 mois salaire chargé d'un directeur
- Contribution au SDIS 2018 : +0.9% = 266 370.91 € (262 924.68€ en 2017)
- Fonds de concours aux communes 2018 : inscription d'une enveloppe de 100 000 €
- Projets d'investissement inscrits sont les projets validés par le conseil communautaire dans l'attente des plans de financement définitifs
- Petit patrimoine communal : prévision d'une enveloppe de 15 000 € de fonds de concours

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 3 746 115.21 €
- pour la section d'investissement : 2 890 567.68 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et délibéré, décide, à 32 voix POUR et 1 ABSTENTION, d'adopter le budget primitif 2018 et les orientations budgétaires présentés ci-dessus.

### 3) **BUDGET ANNEXE SPANC**

#### ➤ **examen et approbation du compte administratif 2017**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, 1<sup>er</sup> vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jacques POUGET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe ANC.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	45 484.08	76 706.00	3 933.94	645.32	49 418.02	77 351.32
TOTAUX	45 484.08	76 706.00	3 933.94	645.32	49 418.02	77 351.32
Résultat de clôture		31 221.92	3 288.62			27 933.30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	45 484.08	76 706.00	3 933.94	645.32	49 418.02	77 351.32
RESULTATS DEFINITIFS		31 221.92	3 288.62			27 933.30

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête, l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### ➤ **examen et approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe ANC, le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Martine KINDT, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **affectation du résultat de 2017**

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif 2017, statue sur l'affectation du résultat 2017 de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

**1°) section de fonctionnement**

Dépenses de l'exercice :	45 484.08
Recettes de l'exercice :	76 706.00
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>31 221.92 EXCEDENT</b>
Intégration de résultats par ONB	0.00
Report antérieur :	
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>31 221.92</b>

**2°) section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice :	3 933.94
Recettes de l'exercice :	645.32
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>-3 288.62 DEFICIT</b>
Report antérieur :	
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>-3 288.62</b>

**Situation des restes à réaliser en investissement :**

Restes à réaliser en dépenses :	
Restes à réaliser en recettes :	
Résultat sur restes à réaliser :	0.00 DEFICIT

**Besoin de financement (c/1068) : -3 288.62**

Monsieur le Président propose d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement au c/1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 3 288.62 € et d'affecter le solde en report à la section de fonctionnement pour un montant de 27 933.30 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

- une part de l'excédent de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 3 288.62 € au c/DI 1068

- le solde est reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 27 933.30 au c/RF 002.

➤ **examen et vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes la communauté de communes a un budget annexe Assainissement Non Collectif.

Sur avis favorable du conseil d'exploitation du service ANC, Monsieur le Président donne lecture et explications du projet de budget primitif 2018.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 99 683.30 €,
- pour la section d'investissement : 37 741.92 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2018.

**4) BUDGET ANNEXE ZAE**

➤ **examen et approbation du compte administratif 2017**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, 1<sup>er</sup> vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jacques POUGET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe ZAE.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, aucune opérations sur l'exercice :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						0.00

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **examen et approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe ZAE, le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Martine KINDT, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.



Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### ➤ **examen et vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes la communauté de communes a un budget annexe Zone Activité Economique. Monsieur le Président donne lecture et explications du projet de budget primitif 2018.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 30 010.00 €
- pour la section d'investissement : 30 000.00 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2018.

#### 5) **Tourisme**

Suite à la création de l'EPIC OTI au 1<sup>er</sup> avril 2018 il convient de :

##### ➤ **validation de la convention d'objectifs et de financement avec EPIC OTI**

Monsieur le Président propose de conclure une convention avec l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal qui gère désormais la compétence tourisme du territoire.

Cette convention fixe l'objet, les missions, le montant, les modalités de versement des aides et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Elle est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Il donne lecture du projet de convention à l'assemblée.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

##### ➤ **convention de mise à disposition de locaux à l'EPIC OTI**

L'EPIC occupe les locaux du 1<sup>er</sup> étage de la maison communautaire, pour cela une convention d'occupation à titre gracieux doit être conclue entre les 2 parties.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

##### ➤ **validation de la répartition des frais de fonctionnement avec EPIC OTI**

Monsieur le Président indique que certaines charges de fonctionnement de la maison communautaire seront supportées par le budget principal de la collectivité. Conformément à

la convention de mise à disposition de locaux de l'office de Lalbenque avec l'EPIC OTI, il propose de fixer des règles établissant la répartition des frais concernés et les conditions de remboursement.

Cette répartition pourrait être de fixer différemment l'assise du remboursement de l'EPIC OTI selon le type de frais concerné :

- pour l'office de Lalbenque :
  - les fluides (eau, électricité, assainissement collectif) : répartition au prorata de la surface occupée soit 12% par l'EPIC représentant le prorata de la surface des locaux (120 m<sup>2</sup>) par rapport à la surface totale de la maison communautaire (1000 m<sup>2</sup>)
  - les maintenances du bâtiment : répartition au prorata de la surface occupée soit 12%
  - les frais de télécommunications : répartition au nombre de ligne téléphonique soit 1/9<sup>ème</sup>
  - les frais de produits et personnel d'entretien : répartition au prorata de la surface occupée soit 12%
  - les charges de personnel (entretien) : répartition au prorata de la surface occupée soit 12%
- pour l'office de Limogne :
  - l'électricité : répartition identifiable au réel

Le décompte de remboursement serait établi annuellement, en fin d'année, au vu des factures acquittées sur le budget principal durant l'année écoulée.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

#### **6) Urbanisme : examen et approbation du transfert du PLU de Concots**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à un prochain conseil communautaire. Le bureau d'études en charge du dossier n'ayant pas transmis les éléments dans les délais.

#### **7) Personnel : modification du régime indemnitaire**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 décembre 2017, le conseil communautaire a validé la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et par délibération du 29/12/2009 (dernière modification délibération du 28/04/2015) la mise en place du régime indemnitaire.

Suite à des modifications du tableau des effectifs il convient de modifier le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- Article 4 : les groupes de fonctions et les montants maximum annuels pour l'IFSE est modifié comme suit :
  - \*Filière administrative - Adjoint administratifs – Groupe 2 – Secrétariat, agent accueil – 5000€ au lieu de 4000 €
  - \*Filière culturelle – suppression cadre emploi adjoints du patrimoine
  - \* Filière culturelle – ajout du cadre assistant de conservation du patrimoine – Groupe 1 – responsable de service – 5000€
- Article 8 : plafond annuel du CIA
  - \*suppression adjoint du patrimoine – groupe 1- responsable de service – 1200 €
  - \*ajout assistant de conservation du patrimoine – groupe 1 – responsable de service – 1200 €

Et il convient également de modifier le régime indemnitaire applicable par délibération du 29/12/2009 (dernière modification délibération du 28/04/2015) en ajoutant :  
Filière culturelle :

- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) : Assistant de conservation du patrimoine  
 $868.15 \times 5.76 \times 1 = 5\,000.54 \text{ €}$   
Montant de l'enveloppe filière culturelle : 5 000.54 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Président.

## **8) Bâtiments**

### ➤ **validation de l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un équipement sportif couvert à Limogne**

Ce point de l'ordre du jour est ajourné. La modification d'honoraires fait l'objet d'un ordre de service et non d'un avenant.

Toutefois pour information les honoraires sont actualisés comme suit :

Montant des travaux AP : 338 500 € HT (au lieu de 265 000 € HT), taux : 9.43% soit un montant d'honoraires : 36 635.55 € HT (au lieu de 24 987.48€ HT).

### ➤ **validation de l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre du projet de création d'une salle culturelle à Cénevières**

Ce point de l'ordre du jour est ajourné. La modification d'honoraires fait l'objet d'un ordre de service et non d'un avenant.

Toutefois pour information les honoraires sont actualisés comme suit :

Montant des travaux AP : 270 000 € HT (au lieu de 200 000 € HT), taux : 9.43% soit un montant d'honoraires : 30 510 € HT (au lieu de 22 600 € HT).

## **9) Avis sur le projet régional de santé d'Occitanie**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a renforcé la mission d'animation territoriale conduite par les Agences Régionales de Santé par le renouvellement des espaces et instances de démocratie sanitaire et la territorialisation de la politique de santé. A cet égard, après l'installation de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie à l'échelle de la grande région, la délimitation des territoires de démocratie sanitaire et la mise en place des conseils territoriaux de santé, il convient à présent d'arrêter le futur Projet Régional de Santé (PRS).

Chaque assemblée délibérante de la région Occitanie doit désormais émettre un avis concernant le Projet Régional de Santé dans le cadre d'une consultation règlementaire. Ce projet a pour ambition de prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables et d'agir plus efficacement en faveur des inégalités de santé sur le territoire de la région Occitanie.

Monsieur le Président appelle les observations sur ce projet dont les conseillers communautaires en ont pris connaissance en amont de la séance.

Madame Ginestet Nelly informe que le conseil départemental du Lot a émis un avis défavorable au Projet Régional de Santé en raison de la non-prise en compte du manque de place en EHPAD notamment dans le Sud du Lot.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable au Projet Régional de Santé d'Occitanie.

## **10) Motion pour la livraison de nouveaux trains en priorité à la ligne POLT et validation de la participation à l'étude sur la ligne POLT**

Monsieur le Président propose la motion de soutien suivante pour la priorité de livraison à la ligne POLT de nouveaux trains :

« L'Etat a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de trains neufs concernant les lignes TET qu'il a classé prioritaires et placées sous sa responsabilité. Le choix de ce matériel, que nous souhaitons adapté à une ligne de 712 km et si possible pouvant rouler à 220 km/h, doit s'effectuer au printemps 2018 pour de premières mises en service en 2022.

Pour une série de raisons objectives nous demandons que la priorité de ces premières livraisons soit accordée à la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

POLT est la ligne :

- la plus longue des lignes TET déclarées prioritaires par l'Etat, 712 km,
- qui dessert le plus grand nombre de territoires,
- qui dessert le plus grand nombre d'habitants,
- comprenant le plus de carrefours ferroviaires : 6.

Depuis plusieurs années, nos territoires ont subi des préjudices liés aux différents abandons en matière ferroviaire ».

Monsieur le Président propose également à l'assemblée d'accorder une subvention de 300 € à l'association Urgence Ligne POLT pour mener une étude afin de réduire le temps de trajet Toulouse-Paris.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'approuver la motion présentée ci-dessus adressée à Madame la Ministre des Transports, d'accorder la priorité à l'axe POLT pour la livraison des premiers trains nouveaux et cela dès 2022,
- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Urgence Ligne POLT,

## **11) Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation**

### **Décisions du Bureau :**

### **Décision du Président :**

DP/2018/011	09/03/2018	Bâtiments - validation du contrat de maintenance pour le chauffage/climatisation des bâtiments communautaires avec l'ent. LESTRADE pour 1940 € HT pour 1 fois renouvelable 2 fois.
DP/2018/012	09/03/2018	Bâtiments - validation du contrat de maintenance pour l'ascenseur de la maison communautaire avec OTIS pour 850 € HT pour 1 fois renouvelable 2 fois.
DP/2018/013	09/03/2018	Bâtiments - validation de la mission des contrôles techniques des bâtiments communautaires avec SOCOTEC pour 2 000 € HT pour 1 fois renouvelable 2 fois.
DP/2018/014	09/03/2018	Bâtiments - validation du contrat de maintenance des équipements de sécurité incendie des bâtiments communautaires avec l'ent. NOE SECURITE pour 831 € HT pour 1 fois renouvelable 2 fois.
DP/2018/015	15/03/2018	Bâtiments - validation du marché de travaux de revêtement de sol en résine de l'équipement sportif couvert de Flaujac-Pujols avec l'ent. TERRE DE SPORTS pour 7 586.50 € HT.
DP/2018/016	23/03/2018	Bâtiments - validation du contrat de maintenance des portes sectionnelles des bâtiments communautaires avec l'ent. CLAMENS pour 300 € HT pour 1 fois renouvelable 2 fois.
DP/2018/017	29/03/2018	SIL - validation de la prestation de pose sur les communes de BACH, BELFORT, CONCOTS, ESCLAUZELS et LABURGADE pour un montant total de 8 482.20 € TTC
DP/2018/018	29/03/2018	Urbanisme - validation de la prestation pour la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Beauregard avec OC'THEA pour un montant de 5 225.00 € HT

DP/2018/019	29/03/2018	Bâtiments - validation des travaux de menuiseries à la salle culturelle La Halle avec TALOU Sébastien pour 989.30 € TTC.
DP/2018/020	05/04/2018	Enfance – Acquisition de matériel informatique avec 3A ENGINEERING pour 832 € HT.

12) **Informations et questions diverses**

- Extranet : il est remis à chaque conseiller communautaire le code d'accès personnel et le mode d'emploi de l'extranet de la collectivité. Les documents des séances seront désormais disponibles sur cet espace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée aux alentours de 20 heures 00.

Fait à Lalbenque, le 19 avril 2018  
Le secrétaire de séance

Francis CAMMAS